

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 20 novembre 2014

Absente excusée : Sandrine CANNARD

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le jeudi 20 novembre 2014, à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LONGIN, Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 23 octobre 2014.

Contrat de maintenance pour l'ascenseur du bâtiment mairie :

La fin de garantie et d'entretien arrive à échéance le 30 novembre 2014 et c'est obligatoire d'avoir de la maintenance pour un ascenseur installé dans un établissement recevant du public ; le maire explique les caractéristiques des deux contrats annuels proposés :

- Le contrat d'entretien minimal pour un montant de 1 497.60 € TTC
- Le contrat d'entretien étendu pour un montant de 1 872.00 € TTC.

Le conseil municipal retient le **contrat d'entretien minimal.**

Révision des différents tarifs communaux :

- Augmentation du loyer de Cuiseaux Intercom' ; actuellement le loyer trimestriel est de 1 078.00 € et du fait de la mise à disposition de la salle Valéry Collet, il passe à 1 100.00 €. A partir de l'année 2015, Cuiseaux Intercom' participera à la maintenance de l'ascenseur à raison de 6/8<sup>ème</sup> du montant ; cela s'ajoutera aux autres fluides (eau, électricité, chauffage gaz).
- Location ancienne salle de réunion des pompiers : montant de 30.00 € pour les associations ou les organismes étrangers à la commune.
- Garderie périscolaire : 1.85 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, c'est-à-dire pour la prochaine rentrée scolaire.

Travaux de la boucherie :

- Réalisation d'un emprunt de 120 000.00 € avec une durée d'amortissement de 144 mois au taux fixe d'intérêt de 1.9300 % - frais de dossier de 120.00 € - périodicité de remboursement : trimestrielle
- Prévision d'une ligne de trésorerie de 65 000.00 € sur 24 mois dans l'attente du versement de la subvention FISAC (à toucher une fois les travaux terminés) et du remboursement de la TVA.
- Acceptation de l'avenant n° 1 d'un montant de 8 648.40 € TTC pour l'entreprise VOISIN, lot n° 1 : démolition, maçonnerie ; cela correspond à des travaux supplémentaires dans la cave et au remplacement d'une poutre en bois.

Assurance pour la surveillance de la salle polyvalente :

Abonnement pour un contrat activeille professionnel location GPRS.

- Abonnement mensuel de 58.94 € TTC avec 25 % de remise déduite
- Frais de mise en service de 107.28 € TTC

Le conseil municipal décide de surseoir à cette proposition.

Compte rendu des actions menées par les commissions communales

- Mme Solange FERRIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, fait le compte rendu de ce qui a été fait dans les bâtiments depuis la dernière réunion du conseil municipal,
- Idem pour M. Dominique CHAMBON ,2<sup>ème</sup> adjoint, pour la voirie et l'assainissement,
- Idem pour Mme Karelle MICHEL, 3<sup>ème</sup> adjointe, pour la vie scolaire et les animations.

Questions diverses :

- Reçu la somme de 1 333.33 €, acompte sur le fonds d'amorçage prévu pour la réforme des rythmes scolaires 2014-2015 : 50.00 € par élève pour 80 élèves à Varennes Saint Sauveur
- Information pour la plateforme e-bourgogne ; le site internet de la commune a été mis en place par l'agence PUBLIGO de Louhans.

Varennes Saint Sauveur, le 15 décembre 2014.

Le Maire,  
Jean-Michel LONGIN